

La FAQ étudiants...

Les modalités de réinscription administrative pour un bon démarrage en 2^{ème} et 3^{ème} année



Je remplis ma fiche secrétariat

- Toutes les informations figurant sur cette fiche doivent être à jour.

Je fais la même chose pour ma fiche d'urgence

Je bénéficie de bourses du CROUS : avoir fait le nécessaire sur le site

www.crous-toulouse.fr afin de récupérer la notification d'attribution de ma bourse (dès réception de cette attestation vous devez la transmettre au secrétariat du lycée)

Je n'ai plus besoin de me préoccuper de ma couverture sociale (Sécurité Sociale)

Je dois fournir une attestation de couverture en responsabilité civile et/ou assurance scolaire pour l'année 2024/2025

Je télécharge les pièces à fournir au moment de ma réinscription

- Sur l'ENT du lycée des Arènes (<https://arenas.mon-ent-occitanie.fr/>) tu trouveras une rubrique inscription/réinscription.
- Un dossier dématérialisé détaille toute la démarche et les pièces à fournir.

Ce que je dois savoir à propos de la certification et de la fiche de suivi de stage

- Le BTS et le DSAA sont définis avec une période pédagogique en entreprise faisant intégralement partie du parcours et de l'évaluation finale de l'examen.
- Ainsi, je me dois de fournir, au moment de ma réinscription, des documents liés à cette période

Ces documents : certification et fiche de suivi de stage sont téléchargeables sur l'ENT du lycée. Ils devront être renseignés et signés par ton tuteur de stage. (Attention, les conventions de stage ne sont en rien des attestations !!).

- Pour les étudiants en DSAA, cette attestation est fournie par les entreprises (pas de formulaire à télécharger). Cette attestation sera fournie dans les meilleurs délais au professeur coordinateur, au moment qui sera convenu avec lui.